



HAUTE-GARONNE



Campagne entretien-notation 2010: compte-rendu réunion avec la direction du 27/01/2010

La direction en la personne de Mme BON directrice divisionnaire avait convié les organisations syndicales à une réunion sur la campagne d'entretien-notation 2010 des agents de la filière fiscale.

Y participaient pour le SNADGI-CGT Alain PRANDO et Robert BLANCO.

Tout d'abord précisons que le système entretien-notation tel qu'il existe depuis ces dernières années continue à s'appliquer en 2010 et vraisemblablement jusqu'en 2013 avant d'être remplacé par le système d'évaluation, base de la PFR.

Bilan 2009 et situation 2010:

1051 agents de la DSF 31 ont été évalués et notés .

par catégorie	Bilan 2009: nombre agents évalués et notés	2010: nombre agents à noter	Différence
Inspecteurs	159	157	-2
Géomètres	32	32	
Contrôleurs	357	364	+7
Agents	503	482	-21
TOTAL	1051	1051	1035

En 2009 129 collègues ont boycotté l'entretien soit 12,66% des agents , 60 ont fait appel en CAPL. 9 ont formulé un recours national et 3 y ont obtenu satisfaction.

Résultat notation :

503 note-pivot

41: 0,01

303: 0,02

202: 0,06

Calendrier opérations 2010:

Une note de campagne va être envoyée aux chefs de services dans les prochains jours et ils seront réunis le vendredi 29/01/2010 afin de recevoir les explications nécessaires.

Les entretiens doivent être réalisés **avant le 26/03/2010** .

Les entretiens et la notation sont effectués par le chef de service actuel ce qui aura pour conséquence que des chefs de service de la filière gestion publique seront conduits à évaluer et noter des agents de la filière fiscale par exemple SIP, domaines ,SPL.....

Plusieurs recommandations seront adressées aux chefs de services:

- 1: l'entretien doit être proposé par écrit si l'agent ne s'est pas rendu à la première convocation
- 2: le chef de service a l'obligation de recueillir l'avis du fonctionnaire d'encadrement : par ex contrôleur secteur d'assiette , A de l'IFU...
- 3 : le chef de service doit recueillir l'avis des supérieurs hiérarchiques successifs en cas d'affectation dans de service différents en 2009
- 4: il doit y avoir cohérence ente appréciations littérales et notation
- 5: les quatre points de l'appréciation littérale doivent être traités
- 6: l'entretien doit être préparé afin qu'il y ait un véritable dialogue personnalisé
- 7: les agents de l'EDRA sont notés par Mme BON lorsqu'ils sont mobiles et par leur chef de service dans le cas d'EDRA permanisés

Processus de notation:

Avant le **02/03/2010** les chefs de services doivent saisir dans EVALNOT la note qu'ils souhaitent attribuer .

Notre commentaire : cela signifie que la note est décidée avant l'entretien

Du 08/03 au 12/03/2010 des commissions par blocs métiers réuniront les chefs de services afin de préparer la réunion d'harmonisation que constitue la commission départementale présidée par M EXPERT.

Les chefs de services auront jusqu'au 23/04/2010 pour remettre aux agents la fiche de notation et la date limite des demandes de révision est fixée au 23/05/2010.

Les agents ont un mois pour faire appel à partir de la date de remise de la note par le chef de service.

Les CAPL doivent se réunir avant le 18/06/2010.

Action de la direction:

Elle nous a précisé qu'elle entendait veiller à la situation des agents à temps partiel, à ceux non valorisés depuis plusieurs années, aux agents exerçant dans les services communs, à la notation de ceux ayant obtenu 0,01 en 2009 qui doit normalement conduire à une évolution positive en 2010, aux candidats en LA pour lesquels l'excellence est nécessaire au plan littéral et de la note et doit être justifié au regard du comportement et de l'engagement professionnel.

Elle attire l'attention des chefs de services sur la nécessité de bien expliquer le sens des appréciations littérales qu'ils formulent surtout dans le cas ou elles évoluent d'une année sur l'autre.

Commentaire : c'est rapidement que les entretiens de notation vont s'engager certainement courant février dans certains services d'où la nécessité pour la section de se positionner sur la conduite à tenir concernant la participation à l'entretien , en 2009 près de 13% des collègues ont boycotté avec des points forts dans plusieurs services , la poursuite de cette action paraît s'imposer de même que la discussion avec les autres OS. Il appartiendra à la CE du 01/02 d'en décider.

DIVERS :

Conséquences suppressions de 23 emplois C sur demande de mutation:

Les agents concernés seront informés par les chefs de services et la direction recevra chaque agent concerné.

Utilisation DIF préparation concours :

Comme en 2009 pour la préparation de l'examen pro B en A il sera possible d'utiliser le DIF pour la réalisation des exercices écrits de préparation de l'ensemble des concours , c'est la réponse faite à la direction à la demande de la CGT

Prise en charge des frais de transport domicile /travail :

Actuellement la loi prévoit une prise en charge exclusivement annuelle ce qui pénalise les collègues qui n'utilisent les transports en commun durant toute l'année , nous avons interpellé la direction sur ce point.

Elle nous a répondu en rappelant les dispositions nationales.